Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mise à l'enquête publique du projet de dérivation des eaux de l'Arbogne vers la Broye (Corcelles-près-Payerne)

A plusieurs reprises, la commune de Corcelles-près-Payerne a été victime d'inondations en raison du débordement de l'Arbogne. Pour parer à ce danger, le projet d'aménagement de la dérivation d'une partie des hautes eaux de l'Arbogne vers la Broye par un canal de dérivation partant de l'amont de Corcelles-près-Payerne, a été étudié et sera mis à l'enquête publique dans le courant du mois de mars.

L'Arbogne prend sa source dans le canton de Fribourg, qu'elle arrose sur environ 15 kilomètres. Elle traverse ensuite le village de Corcelles-près-Payerne à son entrée dans le canton de Vaud en plaine, et se jette finalement dans la Broye à la hauteur d'Avenches, après avoir traversé les localités fribourgeoises de Dompierre et Domdidier.

Le lit de l'Arbogne, en traversée du village de Corcelles-près-Payerne, présente une capacité de transit nettement insuffisante. En cas de crue, la rivière menace la localité. Des inondations ont eu lieu encore récemment (2001, 2006 et 2007).

Le projet retenu pour parer au danger d'inondations consiste à aménager, en rive gauche, un canal de dérivation des débits de crues de l'Arbogne partant de l'amont du bourg de Corcelles-près-Payerne, contournant le village par le Nord et écoulant vers la Broye des débits supérieurs aux capacités d'écoulement du lit en traversée de village.

L'ouvrage est conçu de façon à ce que, en régime ordinaire, le lit de l'Arbogne continue à écouler, comme à présent, l'entier du débit du cours d'eau. Les caractéristiques de ce cours d'eau, qui présente une haute valeur au plan piscicole, seront ainsi préservées au mieux. Un déversement dans le canal de dérivation vers la Broye n'interviendra qu'en périodes de hautes eaux, et uniquement pour les débits qui excèderont les capacités de transit du lit de l'Arbogne en traversée de Corcelles-près-Payerne.

Le canal de dérivation, d'une longueur de 6.2 km, est conçu pour assurer une capacité d'écoulement de 20 m3/s. S'ajoutant à la capacité du lit de l'Arbogne (23 m3/s),

l'ouvrage assurera une protection efficace contre les crues. Ce projet est soutenu par l'Etat de Vaud, les communes concernées, ainsi que par les intervenants exécutifs.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 25 février 2010

DSE, service des eaux, sols et assainissement, Philippe Hohl, 079 484 48 58 - Claude-Alain Davoli, 079 808 52 54